

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE – SESSION 2014 (METROPOLE)

SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

SPÉCIALITÉ : GESTION ET FINANCE

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier comporte des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs. Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Barème global sur 120 points

Nota : il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement incontournable vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

PREMIÈRE PARTIE

DOSSIER 1 - LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

1. Critiquer le processus de choix du fournisseur et formuler d'éventuels conseils pour Monsieur MONTAGNE.

Le montant de l'investissement est important, il serait préférable de faire une demande écrite du devis en s'adressant éventuellement à d'autres fournisseurs.

Le choix sur le prix est trop restrictif, d'autres critères sont à étudier :

- quantitatifs : le délai de paiement, le délai de livraison (ce qui aurait pu éviter le retard dans le démarrage de la production)...
- qualitatifs : la qualité, la réputation du fournisseur, la fiabilité, SAV, ...

2. Concernant la facture n° FC1334 du 15 décembre 2013, seule l'écriture comptable présentée en annexe 1 a été enregistrée par un stagiaire du service comptable. Expliquer les erreurs qu'il a commises et enregistrer correctement le document comptable au journal.

Les erreurs commises pour le service comptable sont les suivantes :

- la TVA a été incluse dans le coût d'achat et enregistrée en 2154 alors qu'il s'agit d'une TVA déductible sur immobilisation qui aurait dû être enregistrée en 44562. ;
- le forfait installation doit être inclus dans le coût d'acquisition.

En conséquence, le compte 2154 doit être mouvementé pour le montant de HT de 85 730 €.

Date	Numéro de compte	Libellé	Débit	Crédit
15/12/2013	215400 445620 404000	Facture n° FC1334	85 730,00 16 803,08	102 533,08

3. Préciser l'incidence de cette écriture d'acquisition sur la trésorerie, le compte de résultat et le bilan.

- Incidence sur la trésorerie : aucune incidence.
- Incidence sur le compte de résultat : aucune incidence,
- Incidence sur le bilan :
 - augmentation des immobilisations corporelles à l'actif pour 85 730,00 €.
 - augmentation des dettes sur immobilisations au passif pour 102 533,08 €.
 - augmentation des autres créances à l'actif pour 16 803,08 €.

4. Enregistrer le document comptable de l'annexe 2.

Date	Numéro de compte	Libellé	Débit	Crédit
28/12/2013	404000 512000	Règlement Facture n° FC1334 CB 09378127	20 506,62	20 506,62

5. L'entreprise a choisi de financer son investissement avec un emprunt à hauteur de 40 000 euros. Présenter sous forme de tableau deux autres modes de financement, avec leurs avantages et inconvénients, auxquels la société RANDON'AIR peut recourir pour acquérir cette immobilisation.

	Avantages	Inconvénients
Autofinancement	- Fonds immédiatement disponibles - L'entreprise garde son indépendance	Il faut posséder la trésorerie suffisante
Apport des associés en capital	Préserve l'indépendance de l'entreprise	Il faut réaliser des bénéfices pour pouvoir verser des dividendes aux associés

6. La banque de l'entreprise lui adresse le tableau d'amortissement de l'emprunt (voir annexe 3). Comptabiliser le déblocage des fonds de l'emprunt.

Date	Numéro de compte	Libellé	Débit	Crédit
15/12/2013	512000 164000	Déblocage des fonds	40 000,00	40 000,00

7. Sachant que cette machine sera utilisée pendant 5 ans et amortie en linéaire, présenter l'écriture que le comptable devra enregistrer concernant la machine à découpe numérique lors des travaux d'inventaire du 31 décembre 2013.

Calcul : $(85\,730 \times (11/360)) / 5 = 523,90$

Accepté 10 jours /360 = 476,27

Date	Numéro de compte	Libellé	Débit	Crédit
31/12/2013	681000 281540	Amortissement de la machine	523,90	523,90

8. Cette écriture contribue-t-elle à donner une image fidèle de l'entreprise ? Justifier votre réponse.

OUI car elle permet de tenir compte de la diminution des avantages économiques attendus (ou de la perte de valeur) dans l'évaluation du patrimoine.

NON car le choix d'un amortissement linéaire ne semble pas judicieux, les quantités produites n'étant pas régulières sur la durée de vie de la machine, les choisir comme unité d'œuvre aurait été plus représentatif des avantages économiques attendus.

DOSSIER 2 - L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

1. En quoi la rentabilité financière est-elle un indicateur pertinent pour les prêteurs et pour les salariés ? Justifier votre réponse.

Banques / prêteurs : indicateur de bonne santé financière et de pérennité. Cet indicateur incite donc à prêter des fonds.

Le personnel : indicateur de bonne santé financière et de pérennité, donc maintien de l'emploi.

2. Calculer la rentabilité financière de l'entreprise pour 2013. Les inquiétudes de Monsieur CROCUS sont-elles justifiées ?

Rentabilité financière = résultat net de l'exercice / Capitaux propres = $50\,000 / 349\,100 = 14,32\%$
(cf annexe 7)

Oui, elles sont justifiées car (cf annexe 4) la baisse de la rentabilité financière persiste.

3. Justifier le montant de 1 500 euros affecté à la réserve légale dans le tableau d'affectation du résultat (annexe 8).

Cf annexe 5 :

Réserve légale maximum = 10 % du capital = $200\,000 * 10\% = 20\,000\text{ €}$

Dotations théoriques : $= 50\,000 * 5\% = 2\,500$

Mais $18\,500 + 2\,500 = 21\,000$ supérieur au maximum exigé.

Donc complément soit $20\,000 - 18\,500 = 1\,500$

4. Choisir la proposition d'affectation du bénéfice distribuable (annexe 8) qui correspond le mieux aux attentes de Monsieur MONTAGNE. Justifier votre choix.

Bénéfice distribuable 49 100 €

Monsieur MONTAGNE souhaite conserver une part importante des bénéfices dans l'entreprise pour se développer, la proposition 1 est donc mieux adaptée, 40 000 € ne seront pas distribués et participeront à l'autofinancement de l'entreprise.

5. Un des associés, Monsieur FROTOUT, a apporté 15 000 euros lors de la création de la société en 2004. Quel pourcentage des dividendes percevra-t-il ?

Annexe 7 : apport M. Frotout / capital = $15\,000 / 200\,000 = 7,5\%$ du capital et des dividendes

Même résultat avec : annexe 6 : $\text{apport/valeur nominale d'une part} = 15\,000 / 200 = 75 \text{ parts}$.

$\text{Nombre de parts de M Frotout/nombre total de parts} = 75 \text{ parts} / 1000 \text{ parts} = 7,5\% \text{ des parts}$

6. Quel montant disparaît dans le bilan après répartition du bénéfice ? Expliquer pourquoi.

Le résultat de l'exercice disparaît puisqu'il a été affecté entre les réserves et les dettes envers les associés (dividende).

7. En appliquant les dispositions présentées dans l'annexe 5, la société RANDON'AIR respecte les normes financières en vigueur. Présentez deux enjeux de cette normalisation financière.

- standardisation dans la production des comptes,
- lecture facilitée des comptes annuels pour les partenaires,
- réponse aux besoins de fiabilité, lisibilité, comparabilité de l'information financière,
- lutte contre le comportement frauduleux pour un meilleur contrôle.

DOSSIER 3 - LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

1. Justifier le montant prévu pour février dans le budget des encaissements présenté en annexe 9.

Cette question peut avoir été interprétée de plusieurs façons, appelant la mobilisation des mêmes compétences : raisonnement sur le montant TTC, échelonnement des paiements. Accepter toutes les interprétations :

- Justifier le montant total des encaissements du mois de février de 106 444 euros :

Ventes TTC de janvier = 119 600

Encaissement à 30 jours en février = $119\,600 \times 50\% = 59\,800$

Ventes TTC de février = 155 480

Encaissement comptant en février = $155\,480 \times 30\% = 46\,644$

Encaissement total en février = $59\,800 + 46\,644 = 106\,444$ euros

Nota : certains candidats ont pu remarquer que les modalités d'échelonnement ont été modifiées à compter du premier janvier 2014 puisque toutes les créances clients de 2013 ont été encaissées avant le mois de février alors que si l'échelonnement des paiements des ventes de 2013 avait été identique à celui de 2014, 20% des ventes TTC de décembre auraient été encaissés en février 2014.

- Justifier les encaissements relatifs aux ventes de février :

$30\% \times 155\,480 = 46\,644$ au comptant en février

$50\% \times 155\,480 = 77\,740$ à 30 jours en mars

$20\% \times 155\,480 = 31\,096$ à 60 jours en avril

2. Expliquer la ligne TVA à décaisser dans le budget des décaissements.

Il s'agit du report de la TVA à payer du budget de TVA. La TVA d'un mois est payée le mois suivant. TVA due au titre du mois de décembre = 2 000 (vérification non demandée, pas d'information dans le sujet), réglé en janvier ; TVA due au titre du mois de janvier (budget de TVA) = 8114 réglée en février, etc.

3. Pourquoi les dotations aux amortissements ne figurent-elles pas dans le budget des décaissements ?

Les amortissements sont des charges calculées qui ne font pas l'objet d'un décaissement.

4. Compléter le budget de trésorerie (Annexe A à rendre avec la copie).

<i>Cf annexes 7 et 9</i>	Janvier	Février	Mars	Avril
Trésorerie initiale (TI) <i>report trésorerie finale du mois précédent</i>	42 500 *	-13 379	-42 188	-2 854
Encaissements (E) <i>total budget des encaissements</i>	45 380	106 444	159 068	194 948
Décaissements (D) <i>total budget des décaissements</i>	101 259	135 253	119 734	148 360
Trésorerie finale (TI + E - D)	-13 379	-42 188	-2 854	43 734

* disponibilités au bilan annexe 7

5. Pour équilibrer la trésorerie, Monsieur FROTOUT, qui a apporté 15 000 euros lors de la création de la société en 2004, propose de prêter 40 000 euros en compte courant, sans intérêts si la somme est remboursée dans 3 mois. Cette solution est-elle envisageable d'après l'extrait des statuts fourni en Annexe 6.

(cf annexe 6 ou annexe 7, même calcul question 5 deuxième dossier ; ne pas pénaliser deux fois en cas d'erreur)

Monsieur FROTOUT possède 75 parts sur un total de 1 000 soit $75/1\,000 = 7.5\%$ des parts

Les statuts prévoient qu'il faut posséder au moins 5 % du capital pour pouvoir consentir des avances en comptes courants.

Monsieur FROTOUT peut donc verser la somme de 40 000 euros à la société.

Concernant les intérêts, les conditions de rémunération et de retrait des comptes courants sont fixées librement entre les intéressés et la gérance.

La solution est donc envisageable.

6. Présenter le compte de résultat prévisionnel (Annexe B à rendre avec la copie).

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Achats de matières premières	290 000.00	Chiffres d'affaires	580 000.00
Autres charges externes	35 200.00		
Rémunération du personnel (80 000+32 000)	112 000.00		
Dotations aux amortissements	14 000.00		
Charges financières	0.00	Produits financiers	0.00
Charges exceptionnelles	0.00	Produits exceptionnels	0.00
Total charges	451 200.00	Total produits	580 000.00
Bénéfice	128 800.00	Perte	
TOTAL GÉNÉRAL	580 000.00	TOTAL GÉNÉRAL	580 000.00

7. Quelle est l'utilité de ce document prévisionnel pour le dirigeant ?

Il permet de synthétiser les charges et les produits prévisionnels et de déterminer à l'avance le résultat sur une période donnée.

Il permet donc de connaître les performances à venir.

C'est un outil de gestion qui permet de fixer des objectifs et de prendre des décisions.

DEUXIÈME PARTIE

Quelles sont les solutions dont dispose une entreprise pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie ?

Points de programmes abordés :

T STMG : *Faut-il s'endetter ?*

- Les financements internes : autofinancement, apports personnels des associés en compte courant.
- Les financements externes : emprunts bancaires et augmentation du capital.

Comment gérer la trésorerie pour faire face à ses engagements ?

- Le budget de trésorerie
- Les modalités d'équilibrage : actions sur le BFR, recours aux concours bancaires et aux comptes courants d'associés, cessions de valeurs mobilières de placement
- Compte de résultat prévisionnel et bilan prévisionnel

Pourquoi la structure financière de l'entreprise doit-elle être équilibrée ?

- Le bilan fonctionnel
- Analyse des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement :
 - FRNG, BFR et TN
 - Ratios du cycle d'exploitation (rotation des stocks, des créances clients, des dettes fournisseurs)
- Ratios d'indépendance financière
- Ratios de capacité de remboursement

Pistes de réponses :

En cas de difficultés de trésorerie, l'entreprise doit prendre des mesures d'équilibrage :

- La trésorerie nette est égale au FRNG moins le BFR. Il faut donc essayer d'augmenter le FRNG ou de diminuer le BFR.
- Agir sur le BFR :
 - Réduire les délais de paiement clients :
 - Favoriser les paiements comptants,
 - Limiter les retards de paiement en mettant en place un processus de recouvrement de créances (suivi, contrôle, relance),
 - Allonger la durée de crédit fournisseurs (négociation)

- Raccourcir la durée moyenne des rotations de stocks.
- Agir sur le FRNG :
 - Céder des immobilisations non essentielles à la production
 - Favoriser l'emprunt en cas de nouvel investissement,
 - Solliciter les associés pour une augmentation de capital ou un apport en compte courant
 - Favoriser la mise en réserve des bénéfices.
- Agir sur la TN :
 - Céder des valeurs mobilières de placement pour réduire l'éventuel découvert bancaire.
 - Négocier les conditions d'accès aux découverts bancaires

Ces pistes de réflexion sont transférables à des entreprises industrielles et commerciales. Les prestataires de services peuvent être moins concernés car ils ont parfois peu d'investissement et d'achat.

Les exemples fournis par le candidat peuvent être choisis dans le contexte de la partie 1 (budget de trésorerie, emprunt bancaire, apport en compte courant d'associé) ou dans d'autres contextes (cas vus en cours, expériences ou connaissances personnelles).

Grille d'évaluation de la question de gestion

Document à conserver par le correcteur

L'évaluation de cette partie doit être faite d'une façon **GLOBALE (*)**, à partir du nuage de **CROIX** ressortant de la grille ci-dessous.

N° candidat :		TI	I	S	TS
1	De raisonner en confrontant ses connaissances générales en gestion à des situations d'organisation				
2	D'examiner les conditions de transfert des méthodes, des techniques et des outils mobilisés, à d'autres contextes organisationnels				
3	De rédiger une réponse synthétique, cohérente et argumentée				
Appréciation à reporter sur la copie :				Note /28	

TI Très insuffisant

I Insuffisant

S Satisfaisant

TS Très satisfaisant

(*) Il s'agit de dégager un profil :

- Les croix ne doivent pas être transformées en points,
- Il ne faut pas systématiquement attribuer la même importance aux 3 critères.

Valoriser les exemples ou les illustrations proposés par le candidat.

Barème

STMG GF 2014	<i>questions</i>	<i>points</i>	<i>totaux</i>	
PREMIERE PARTIE				92
DOSSIER 1			32	
Question	1	6	ou 0	
Question	2	6		
Question	3	4		
Question	4	2		
Question	5	6		
Question	6	2		
Question	7	3		
Question	8	3		
DOSSIER 2			24	
Question	1	4		
Question	2	2		
Question	3	4		
Question	4	4		
Question	5	4		
Question	6	2		
Question	7	4		
DOSSIER 3			36	
Question	1	4		
Question	2	3		
Question	3	3		
Question	4	8		
Question	5	4		
Question	6	10		
Question	7	4		
DEUXIEME PARTIE				28
Total				120